

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 3****3 janvier 2001****SOMMAIRE**

Alternative Management Company S.A., Luxembourg . . . . .	119	Euresa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	99
Angloinvest S.A., Luxembourg . . . . .	120	Euresa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	99
Anglotel S.A., Luxembourg . . . . .	120	European Strategic Investments S.A., Luxembourg . . . . .	130
Autobus Stephany, S.à r.l., Troisvierges . . . . .	124	FAPEEP, Fédération des Associations des Parents d'Elèves de l'Enseignement Primaire, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	99
Autobus Stephany, S.à r.l., Troisvierges . . . . .	124	Favole International S.A., Luxembourg . . . . .	132
Autobus Stephany, S.à r.l., Troisvierges . . . . .	125	Finmarlux Holding S.A., Luxembourg . . . . .	132
Autogrill Finance S.A., Luxembourg . . . . .	105	Fisem S.A., Luxembourg . . . . .	132
Autogrill International S.A., Luxembourg . . . . .	119	Fongesco S.A.H., Luxembourg . . . . .	133
Autogrill Overseas S.A., Luxembourg . . . . .	120	G.B.M. Trading S.A., Luxembourg . . . . .	133
Bernard-Joseph, Luxembourg . . . . .	121	Geka, S.à r.l., Clemency . . . . .	134
Borealis Finance Holding S.A., Luxembourg . . . . .	130	Geron S.A., Luxembourg . . . . .	134
Borealis Finance Holding S.A., Luxembourg . . . . .	132	Grand Garage de la Pétrusse S.A., Luxembourg . . . . .	134
Buer International S.A., Luxembourg . . . . .	121	Hofilux S.A.H. . . . .	143
Business Consulting for Poland S.A., Luxembourg . . . . .	111	Homilux S.A., Luxembourg . . . . .	128
Camuzzi Finance S.A., Luxembourg . . . . .	122	Hoparlux S.A., Luxembourg . . . . .	134
Caves du Portugal, S.à r.l., Larochette . . . . .	122	Iberian Estate S.A. . . . .	135
Central Shoe S.A., Junglinster . . . . .	122	Il Gelato Sofia S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	123
Central Shoe S.A., Junglinster . . . . .	123	Imelu S.A., Luxembourg . . . . .	135
Chase Capital Holdings Limited, Luxembourg . . . . .	124	Interjam Company S.A., Luxembourg . . . . .	135
Cheetah Investments S.A., Luxembourg . . . . .	124	Investa Food A.G.H., Luxembourg . . . . .	132
Chemcore S.A., Luxembourg . . . . .	125	Israel 2000 Management S.A., Luxembourg . . . . .	136
Chemtech S.A., Luxembourg . . . . .	125	Israel 2000, Luxembourg . . . . .	134
Chevy Regal International S.A.H., Luxembourg . . . . .	125	Iveco Finance Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	136
Citi FCP S.A., Luxembourg . . . . .	126	Jesmond Benelux S.A., Luxembourg . . . . .	137
Citicurrencies S.A., Luxembourg . . . . .	126	Kitchens (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	137
Citilandmark S.A., Luxembourg . . . . .	127	Kokusai Capital Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	137
Citimarkets S.A., Luxembourg . . . . .	127	L.A. Productions S.A., Luxembourg . . . . .	138
Citinvest S.A., Luxembourg . . . . .	127	Lamesa B.V., Luxembourg . . . . .	138
Commercial Risk Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	128	Landbridge S.A., Luxembourg . . . . .	128
Coriander Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	127	Landesbank Saar Girozentrale Niederlassung Luxembourg, Luxembourg . . . . .	138
Cortel S.A., Luxembourg . . . . .	128	Lesti, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	138
Deha Finance S.A., Luxembourg . . . . .	100	Leuchtur S.A., Luxembourg . . . . .	139
Deha Finance S.A., Luxembourg . . . . .	102	Liberty Care (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	138
EA Advisory S.A., Luxembourg . . . . .	129	Lilliwytte S.A., Luxembourg . . . . .	139
Egon Finance S.A., Luxembourg . . . . .	121	Lusitania Risk Capital S.A., Luxembourg . . . . .	135
Emerging America Fund, Luxembourg . . . . .	129		
Enterhold S.A., Luxembourg . . . . .	129		
Enterhold S.A., Luxembourg . . . . .	130		
Esseventuno S.A., Luxembourg . . . . .	126		

Lux Tresor, S.à r.l., Linger . . . . .	140	Multiestate Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	98
Luxco Investment Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	139	New Form S.A., Luxembourg . . . . .	98
Luxlogement, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	140	Odartech, Omnium des Arts et Techniques S.A.H., Luxembourg . . . . .	141
Luxrosa S.A., Luxembourg . . . . .	139	Oil Object S.A., Luxembourg . . . . .	142
M-Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	140	Opti-Vue, S.à r.l., Ettelbruck . . . . .	142
M-Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	140	Orgal S.A., Luxembourg . . . . .	142
M.M.I. Services S.A. (Luxembourg), Man Machine Interface Services S.A. (Luxembourg), Luxembourg . . . . .	141	Pasie S.A., Luxembourg . . . . .	133
Madrid Properties S.A. . . . .	140	Pasie S.A., Luxembourg . . . . .	133
Maran Franchise S.A., Luxembourg . . . . .	102	PGM & F S.A., Luxembourg . . . . .	136
Mark IV Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	125	REVO Soparfi S.A., Clervaux . . . . .	143
Mashton, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	141	Stars Venture Holding S.A., Luxembourg . . . . .	107
Maurojia, G.m.b.H., Bourscheid-Plage . . . . .	141	Stradil A.G. . . . .	144
Menuiserie Serge Bonenberger, S.à r.l., Remich . . . . .	106	Stradil A.G. . . . .	144
Mint Consulting S.A., Weiswampach . . . . .	142	TBW Express Lux S.A., Rombach . . . . .	143
Montbretia S.A., Luxembourg . . . . .	144	The Montefiori Group S.A.H., Luxembourg . . . . .	112
		Thewix S.A., Wiltz . . . . .	142

### **MULTIESTATE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 44.220.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 78, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HOOGENWERF & CIE*

*Agent domiciliataire*

Signature

(43184/634/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

### **NEW FORM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue par voie de circulaire, daté à Luxembourg, le 3 août 2000, que le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

Le conseil d'administration décide conformément à l'autorisation lui conférée par l'assemblée des actionnaires du 31 juillet 2000 et ce conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que cette dernière a été modifiée par la suite, de conférer au Monsieur Giorgio Barba, licencié en économie, demeurant à Lugano (Suisse), les fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la Société sous sa seule signature pour toutes les affaires de gestion courante et journalière.

Un extrait de ce procès-verbal certifié conforme par la signature de deux administrateurs vaut valable procuration.

Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour extrait, copie conforme des résolutions du conseil d'administration

M. Schaeffer / G. Schneider

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(43189/535/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

**FAPEEP, FEDERATION DES ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT  
PRIMAIRE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

—  
**DISSOLUTION**

*Assemblée Générale Ordinaire*

*Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2000*

Décisions prises:

Madame Anja van Loenen, Membre de l'APEEP de Bech/Manternach, et Madame Chantal Welscher, Membre de l'APEEP de Bascharage, acceptent la charge de scrutateurs aux votes.

La majorité de deux tiers des associations présentes n'étant pas atteinte, une Assemblée générale extraordinaire doit se tenir afin de voter la dissolution de la FAPEEP.

La décision sur la dissolution de la FAPEEP a été prise à l'unanimité des membres des associations présentes (43 associations).

*Désignation d'un liquidateur*

Monsieur Albert Grévisse, Membre de l'APEEP de Bascharage, accepte la charge.

*Décision sur l'affectation de l'actif*

Il est décidé à l'unanimité de transférer le solde après liquidation des comptes sur le compte à terme de la nouvelle FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES DU LUXEMBOURG.

*Homologation du tribunal civil*

En application de l'alinéa 2 de l'article 8 de la loi sur les Asbl, il y a lieu de soumettre à l'homologation du tribunal civil la décision du 17 mai 2000 prise lors de l'assemblée générale extraordinaire de la FAPEEP, alors que la condition du quorum des deux tiers des membres n'était pas remplie.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 70, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(42616/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

---

**EURESA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 7, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 33.730.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 540, fol. 84, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EURESA HOLDING S.A.*

*Signature*

(43089/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**EURESA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 7, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 33.730.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 10 mai 1999*

*Nominations d'Administrateurs*

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Tore Andersson, Gérard Andreck, Jean-Dominique Antoni, Roger Belot, Giovanni Consorte, Jacques Forest, Rolf Peter Hoenen, Enea Mazzoli, Svend Emil Nielson, Jean Simonnet et Martin Willems.

Leurs mandats prendront effet à dater de ce jour et expireront lors de l'assemblée générale ordinaire de 2000.

Les mandats sont gratuits.

*Nomination d'un commissaire*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Francis Wilmet en qualité de commissaire.

Son mandat prend effet à dater de ce jour et expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2002.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

*Pour extrait conforme*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(43090/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**DEHA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

## STATUTS

L'an deux mille, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- DEHA HOLDING S.A. de L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, ici représentée par ses administrateurs Vedat Akyürek, commerçant, demeurant à D-68163 Mannheim, Windeckstrasse 15 et Izzet Varol, commerçant, demeurant à D-84144 Geisenhausen, Frontenhausenerstrasse 55;

2.- Vedat Akyürek, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée DEHA FINANCE S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société ne tombera pas sous le régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les holding companies.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions de dix euro (10,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas cinq années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 12.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- DEHA HOLDING S.A. de L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, deux mille sept cent quatre-vingt-dix actions. ....	2.790
2.- Vedat Akyürek, commerçant, demeurant à D-68163 Mannheim, Windeckstrasse 15, trois cent dix actions	310
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quarante-sept mille francs (47.000,- LUF).

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2001.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Vedat Akyürek, commerçant, demeurant à D-68163 Mannheim, Windeckstrasse 15;
- 2.- Izzet Varol, commerçant, demeurant à D-84144 Geisenhausen, Frontenhausenerstrasse 55;
- 3.- Bünyamin Yilmaz, commerçant, demeurant à A-6020 Innsbruck, Gerhard Hauptmannstrasse 30/8.

#### *Deuxième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:

ELIO S.A. de L-1853 Luxembourg 24, rue Léon Kauffmann.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2004.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### *Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Akyürek, I. Varol, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 août 2000, vol. 851, fol. 83, case 7. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 4 août 2000.

F. Molitor.

(42622/223/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

**DEHA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

*Réunion du conseil d'administration*

Vedat Akyürek, commerçant, demeurant à D-68163 Mannheim, Windeckstrasse 15, Izzet Varol, commerçant, demeurant à D-84144 Geisenhausen, Frontenhausenerstrasse 55, et Bünyamin Yilmaz, commerçant, demeurant à A-6020 Innsbruck, Gerhard Hauptmannstrasse 30/8, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment Vedat Akyürek, préqualifié:

- Président du Conseil d'Administration
- administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

Signé: V. Akyürek, B. Yilmaz, I. Varol.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 août 2000, vol. 851, fol. 83, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 4 août 2000.

F. Molitor.

(42623/223/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

**MARAN FRANCHISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

## STATUTS

L'an deux mille, le sept juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1) La société anonyme MALORAN SA., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés près du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 57.637,

ici représentée par Monsieur Bernard Zimmer, administrateur de sociétés, demeurant à Leudelange, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 6 juin 2000,

2) Monsieur Philippe Paques, directeur de société, demeurant à B-5031 Grand-Leez, 16, rue Champs de Leez, ici représentée par Monsieur Bernard Zimmer, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 6 juin 2000.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel comparant, es qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif entre les prénommés d'une société anonyme et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MARAN FRANCHISE S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes formes de missions de gestion, de conseil ou de direction, de développer, participer, accompagner, conseiller des réseaux de franchisés, tant au niveau des «Master Franchises» que des «Franchises» elles-mêmes.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou de billets.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son projet.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

**Art. 6.** Entre actionnaires, les cessions d'actions sont libres.

Sauf en cas de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, la cession d'actions à une personne qui n'est pas un actionnaire est soumise à l'agrément du conseil d'administration et au droit de préemption des autres actionnaires. Ces droits s'exercent selon la procédure décrite ci-après.

L'actionnaire qui souhaite céder tout ou partie de ses actions doit en aviser le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant dans un avis de cession le nombre et les numéros des actions dont la cession est envisagée, de même que les nom, prénom, profession et adresse du ou des cessionnaires proposés.

Dans les huit (8) jours de la réception de l'avis de cession par le conseil d'administration, ce dernier doit prendre position.

Si le conseil d'administration donne son agrément, la cession peut avoir lieu librement.

Si le conseil d'administration refuse son agrément, un tel refus n'ayant pas besoin d'être motivé, ou si le conseil d'administration ne prend pas position endéans le délai imparti, l'avis de cession est communiqué aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires disposent alors d'un droit de préemption sur les actions faisant l'objet de l'avis de cession. Le droit de préemption porte sur tout ou partie de ces actions. Il s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par un avis d'exercice transmis par lettre recommandée endéans les quinze (15) jours de la réception de la communication du conseil d'administration, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Si aucun actionnaire n'a avisé le conseil d'administration dans le délai imparti, le conseil d'administration informera l'actionnaire cédant ainsi que le ou les cessionnaires proposés du fait que la cession d'actions envisagée par l'actionnaire cédant peut avoir lieu.

Le conseil d'administration vérifiera la régularité formelle de la cession d'actions et sa conformité aux présents statuts puis procédera à l'inscription du transfert dans le registre des actions. Le non-exercice total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. Dans ce cas la règle de proportionnalité telle que prévue ci-avant sera écartée au profit de celui ou ceux des actionnaires restants.

Le dividende de l'exercice en cours et les bénéfices antérieurs sont répartis pro rata temporis entre le cédant et le cessionnaire à compter de la date de la cession.

## **Titre III. Administration**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social, il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences par son président ou par un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans. Ils restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Les commissaires sortants sont rééligibles.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales peuvent être tenues aux endroits désignés dans les convocations.

**Art. 15.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les limitations prévues par la loi. Tout actionnaire peut se faire représenter par un porteur de procuration. Cette procuration peut être donnée par écrit, par câble, par télécopie ou par voie télégraphique.

Le conseil d'administration détermine toutes autres conditions requises pour prendre part à une assemblée générale des actionnaires.

Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des actionnaires, n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'actionnaire décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice. Il est prélevé cinq pour cent (5,%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2000.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2001.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent souscrire le capital comme suit:

1) La société MALORAN S.A., prénommée, quatre-vingt actions .....	80
2) Monsieur Philippe Paques, prénommé, vingt actions .....	20
Total: cent actions .....	100

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées à raison d'un quart par versements en espèces de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR), faisant pour chaque action soixante-dix-sept virgule cinquante euros (77,50 EUR), se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

La libération intégrale, savoir à raison de 23.250,- EUR, faisant pour chaque action 232,50 EUR, doit être effectuée sur première demande de la société.

Les actions resteront nominatives jusqu'à leur libération intégrale.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 55.000,- LUF.

##### *Assemblée générale extraordinaire.*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentés comme il est dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont nommés administrateurs:
  - Monsieur Philippe Paques, préqualifié,
  - Monsieur Hughes Moonen, indépendant, demeurant à B-1970, Wezembeek Oppem, 44, rue de la Limite,
  - Monsieur Pierre Namèche, indépendant, demeurant à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.
3. Est appelée au fonctions de commissaire aux comptes: la société à responsabilité limitée BEFAC FIDUCIAIRE LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, R. C. Luxembourg B 45.066.
4. Le siège social de la société est établi à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
5. L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.  
Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, préqualifié, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.  
Signé: B. Zimmer, P. Decker.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant certifie que le capital de 31.000,- Euros est évalué à 1.250.537,- LUF (Cours officiel au 1<sup>er</sup> janvier 1999: 1,- EUR = 40,3399 LUF)

Signé: P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 125S, fol. 23, case 5. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich le 3 août 2000.

P. Decker.

(42633/206/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

---

**AUTOGRILL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 69.270.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 juin 2000 à 13.30 heures au siège social*

Présents:

Paolo Prota Giurleo, président

Carmine Meoli, administrateur

Gustave Stoffel, administrateur

Absent excusé:

Federico Franzina, administrateur

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège
2. Signature d'un contrat de sous-location
3. Paiement du dividende
4. Divers

*Première résolution*

Le conseil décide de transférer le siège social, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2000, de son adresse actuelle au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Le conseil décide de signer un contrat de location avec la société UNION SERVICES, S.à r.l. et donne pouvoir à M. Staiti et/ou M. Stoffel de négocier et de signer cette convention.

*Troisième résolution*

Le conseil constate que les dividendes de EUR 728.059,- décidés par l'assemblée générale du 14 avril 2000 ne sont pas encore payés. Après avoir examiné la situation financière, le conseil décide de les mettre en paiement immédiat et donne mandat à M. Staiti et/ou Stoffel de donner les instructions de transfert dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'étant soulevé, la séance est levée à 14.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signature / Signature

*Le Président / Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 81, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(43024/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**MENUISERIE SERGE BONENBERGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5576 Remich, 4, Chemin des Vignes.

## STATUTS

L'an deux mille, le sept juillet.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1- Monsieur Serge Bonenberger, demeurant à L-5576 Remich, 4, Chemin des Vignes.

2- Madame Astrid Jauch, demeurant à L-5576 Remich, 4, Chemin des Vignes.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art 1<sup>er</sup>.** Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de MENUISERIE SERGE BONENBERGER, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est fixé à Remich. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un atelier de menuiserie, ébénisterie ainsi que pompes-funèbres, avec la vente, la fabrication, la réparation, la restauration et l'entretien des articles de la branche, d'articles d'ameublement, de cuisines incorporées et d'article de quincaillerie.

La société peut en outre faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières et de services, tant mobilières qu'immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement tant sur le marché national qu'international.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille franc luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

**Art. 10.** Les décisions des associés sont prises en assemblée ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte des pertes et des profits.

**Art. 13.** En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 14.** Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies entre les mains d'un seul des actionnaires, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

**Art. 15.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2000.

*Souscription, Libération*

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Serge Bonenberger, préqualifié, deux cent cinquante parts .....	250
2. Madame Astrid Jauch, préqualifiée, deux cent cinquante parts .....	250
Total: cinq cents parts sociales. ....	<u>500</u>

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cents mille francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de LUF 36.000,12.

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants, associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. La société est gérée par un gérant unique.
2. Est nommé pour une durée indéterminée gérant de la société Monsieur Serge Bonenberger, préqualifié, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous sa seule signature, ici présent et ce acceptant.
3. La société a son siège à L-5576 Remich, 4, Chemin des Vignes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Bonenberger, A. Jauch, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 12 juillet 2000, vol. 125S, fol. 21, case 6. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2000.

J. Delvaux.

(42638/208/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

**STARS VENTURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

—  
STATUTS

L'an deux mille, le sept juillet.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société NESSAR FINANCE S.A., avec siège social à Panama, République de Panama, ici représentée par Mademoiselle Lidia Palumbo, licenciée en droit communautaire, demeurant à F-Tiercelet, en vertu d'une procuration donnée le 4 juillet 2000.
2. La société DEFINEX A.G., avec siège social à Vaduz, Liechtenstein, ici représentée par Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange, en vertu d'une procuration donnée le 4 juillet 2000.

Les procurations, signées ne varietur, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ès qualité qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de STARS VENTURE HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société n'aura directement aucune activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies y compris par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent, en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, et de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 150.000 (cent cinquante mille Euros), représenté par 1.500 (mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune.

Le capital social autorisé est fixé à EUR 3.000.000 (trois millions d'Euros), représenté par 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives par l'émission d'actions nouvelles contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière;
- d'arrêter l'endroit et la date pour l'émission et les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions; et
- de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces, sur le vu de la renonciation des autres actionnaires concernés à leur droit de souscription.

La présente autorisation est valable pour une période se terminant le 7 juillet 2005, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé qui n'ont à cette date pas encore été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation du capital social réalisée et dûment constatée dans la forme requise par la loi le présent article 5 sera modifié afin de tenir compte de l'augmentation de capital réalisée; pareille modification sera documentée sous forme authentique par le conseil d'administration ou toute personne dûment autorisée et mandatée par lui à cette fin.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télécopie ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent seront tenues pour valables.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, avec l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 15.** Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par deux administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

**Art. 19.** L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

**Art. 20.** Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

**Art. 22.** L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par un mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

**Art. 23.** L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

**Art. 24.** Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

**Art. 25.** Le président du conseil d'administration, ou en son absence l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée à l'assemblée, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur.

**Art. 26.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

### **Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 27.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 28.** Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

**Art. 29.** L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales, des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 30.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

**Art. 31.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

### Disposition générale

**Art. 32.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2000.

La première assemblée générale annuelle se réunira le dernier vendredi du mois de juin 2001 à 9.00 heures.

#### Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire aux mille cinq cents actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1) NESSAR FINANCE S.A., préqualifiée, une action . . . . .	1
2) DEFINEX A.G., préqualifiée, mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	1.499
Total: mille cinq cents actions . . . . .	1.500

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à LUF 127.900,-.

#### Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
  - Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration.
  - Mme Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange, Administrateur.
  - Monsieur Beat M. Schlagenhauf, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Zurich, Administrateur.
3. Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en Sciences commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg, a été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.
4. Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2001.
5. Le mandat du commissaire est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2001.
6. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.
7. L'adresse précise de la société est fixée à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparantes, toutes connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdites comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Palumbo, M. Gehlen, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 125S, fol. 23, case 3. – Reçu 60.510 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2000.

J. Delvaux.

(42647/208/295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

### **BUSINESS CONSULTING FOR POLAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.363.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Clervaux, le 14 janvier 2000, vol. 208, fol. 3, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme.

(43040/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

**THE MONTEFIORI GROUP, Société Anonyme Holding.**  
Registered office: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

—  
STATUTES

In the year two thousand, on the fourteenth day of July.  
Before the undersigned Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following persons:

- 1) Mr Guy Ludovissy, lawyer and Mrs Dominique Ludovissy-Kohl, lawyer, residing both in L-2551 Luxembourg, 21, avenue du X Septembre, in their own name.
- 2) Ms Alexia Meier, employee, L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, represented by Mr Guy Ludovissy, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 14th, 2000.

The proxy given, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing persons have requested the notary to state the following Articles of Incorporation of a public limited company which they declare organised among themselves.

**Section 1 - Name, Duration, Object, Registered office**

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a Company in the form of a société anonyme holding under the name of THE MONTEFIORI GROUP.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-one hereof.

**Art. 3.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, always remaining, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding companies, as well as by article 209 on commercial companies.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfers of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Section 2 - Capital, Ownership of Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros), consisting of 1,000 (one thousand) shares, each with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros).

The corporate capital may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 6.** The shares of the Company shall be in registered form.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amount paid in on each such share, and the transfers of shares and the dates of such transfers.

Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner of the share in relation to the Company.

**Section 3 - Shareholders Meetings**

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meet-

ing, on the fourth Friday of the month of October at 11.00. a.m. If such day is not a business day, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9.** The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex or facsimile transmission.

Except as otherwise required by law or provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 10.** The general meeting shall be called upon at least eight days prior to the meeting by registered mail to each registered shareholder.

If however, all of the shares are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Section 4 - Management & Direction of the Company**

**Art. 11.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period not in excess of six years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be revoked freely and/or replaced at any time by a resolution taken at a shareholders' meeting.

In the event of a director's position becoming vacant by death, dismissal or resignation or otherwise for any reason, the remaining directors shall meet and elect a director by majority vote to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 12.** The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of a majority of the shareholders present or represented at any such meeting.

The board of directors from time to time may appoint the officers and other agents of the Company, including a managing director or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. The officers and other agents of the Company need not be directors or shareholders of the Company. The officers or other agents of the Company appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least forty-eight hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex or facsimile transmission of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another director as his proxy. One director may replace several of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors in office at the relevant period of time are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the director chairing the meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. Any action required or permitted to be taken at a meeting of the board of directors may further be taken without a meeting if all members of the board of directors consent thereto in writing.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two directors.

**Art. 14.** The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors, or by written consent in accordance with Article twelve hereof. The board of directors shall have power to determine the corporate policy and

the course and conduct of the management and business affairs of the Company. Directors may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Company or to any other agent as provided for by Article 60 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies.

**Art. 15.** No contract or other transmission between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in such contract or transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer or agent of the Company who serves as a director, officer, associate or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director, officer or agent shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's or agent's personal interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving such company or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

**Art. 16.** The Company will be bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the individual signature of any person(s) to whom such signatory authority has been delegated by the board of directors.

### Section 5 - Audit of the Company

**Art. 17.** The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor. The statutory auditor shall be elected by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period not in excess of six years and shall remain in office until his successor is elected.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

### Section 6 - Miscellaneous

**Art. 18.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st of October of each year and shall terminate on the 30 of September of the following year.

**Art. 19.** From the annual net profit of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the capital of the Company as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time.

The general meeting of shareholders shall decide each year how the remainder of the annual net profit shall be allocated and may declare dividends from time to time.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 21.** These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 22.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies.

#### *Transitory dispositions*

1. The first accounting year shall begin on the date of formation of the Company and shall end on the 30th of September 2001.

2. The first annual general meeting will be held in the year two thousand and one.

#### *Subscription*

The shares are subscribed as follows:

1) Mr and Mrs Ludovissy-Kohl, prenamed, nine hundred and ninety-eight shares .....	998
2) Ms Alexia Meier, prenamed, two shares .....	<u>2</u>
Total: one thousand shares .....	1,000

The shares have been paid up by payment in cash to an amount of fifty thousand Euros (50,000.- EUR), i.e. 50 % per share, evidence of which was given to the undersigned notary.

The appearing parties estimate the expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation at 125,000.- LUF.

#### *Statements*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the law of August tenth nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

*General meeting of shareholders*

The above named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following decisions:

*First resolution*

The meeting elected as directors:

- a) Me Guy Ludovissy, lawyer, L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
- b) Mrs Dominique Kohl, lawyer, residing in L-2551 Luxembourg, 21, avenue du X Septembre.
- c) Ms Alexia Meier, employee, L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

*Second resolution*

The meeting elected as statutory auditor:

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1764 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

*Third resolution*

The registered office of the Company is set at L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

*Fourth resolution*

In compliance with Article 60 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting authorizes the board of directors to delegate the day-to-day management of the Company as well as the representation of the Company for such management to one or more of its members.

*Fifth resolution*

The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year ending September 30th, 2005.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) M<sup>e</sup> Guy Ludovissy, avocat, et son épouse Madame Dominique Kohl, juriste, demeurant ensemble à L-2551 Luxembourg, 21, avenue du X Septembre, en leur nom personnel.

2) Mademoiselle Alexia Meier, employée privée, L-2324 Luxembourg, Luxembourg, 6, avenue Pescatore, représentée par M<sup>e</sup> Guy Ludovissy, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 14 juillet 2000.

La procuration prémentionnée, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les personnes comparantes ont demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles forment entre elles:

**Titre 1<sup>er</sup> - Dénomination, Durée de la Société, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société sous la forme d'une société anonyme holding sous la dénomination THE MONTEFIORI GROUP.

**Art. 2.** La Société est établie pour une période illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications de statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article vingt et un ci-après.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

## **Titre 2 - Capital, Propriété des actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 100.000,- (cent mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents statuts.

**Art. 6.** Les actions émises par la Société seront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que les transferts des actions et les dates de ces transferts.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives. Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souche et signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire de l'action vis-à-vis de la Société.

## **Titre 3 - Assemblées des actionnaires**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième vendredi du mois d'octobre à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9.** Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 10.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par lettre recommandée, adressée au moins huit jours avant l'assemblée à chaque actionnaire.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

## **Titre 4 - Administration et Direction de la société**

**Art. 11.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour combler cette vacance, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 12.** Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront à la majorité un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs et fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général et d'autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins quarante-huit heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie de chaque administrateur.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs en fonction est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à la réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise à l'unanimité par voie de circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 14.** Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées ou par confirmation écrite conformément à l'article douze ci-dessous. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des directeurs ou fondés de pouvoir de la Société.

**Art. 15.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, avec toute société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer de temps en temps.

**Art. 16.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par la signature de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

## Titre 5 - Surveillance

**Art. 17.** Les opérations de la Société seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et restera en fonction jusqu'à l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

## Titre 6 - Divers

**Art. 18.** L'exercice social commencera le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante.

**Art. 19.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

L'assemblée générale des actionnaires décidera chaque année de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera de la répartition des dividendes.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 21.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 22.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente septembre deux mille.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an deux mille un.

### *Souscription et Libération*

Les actions sont souscrites comme suit:

1) Monsieur et Madame Ludovissy-Kohl, préqualifiés, neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions . . . . .	998
2) Mademoiselle Alexia Meier, préqualifiée, deux actions . . . . .	<u>2</u>
Total: mille actions . . . . .	1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de cinquante mille Euros (50.000,- EUR), soit 50 % par action, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

### *Dépenses*

Les parties évaluent les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution à 125.000,- LUF.

### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze relative aux sociétés commerciales ont été observées.

### *Assemblée générale des actionnaires*

Les personnes sus-indiquées représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquées, elles ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- a) Maître Guy Ludovissy, avocat, L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
- b) Madame Dominique Kohl, juriste, demeurant à L-2551 Luxembourg, 21, avenue du X Septembre.
- c) Mademoiselle Alexia Meier, employée privée, L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée a élu comme commissaire:

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1764 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

#### *Quatrième résolution*

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

*Cinquième résolution*

La durée du mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur l'exercice se terminant le 30 juin 2005.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Ludovissy, D. Ludovissy-Kohl, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 125S, fol. 27, case 7. – Reçu 40.340 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2000.

F. Baden.

(42649/200/478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

---

**ALTERNATIVE MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 64.085.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 84, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2000.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

X. Balthazar / F. Nilles

*Fondé de Pouvoir / Sous-Directeur*

(43015/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**AUTOGRILL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 55.882.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 juin 2000 à 12.30 heures au siège social*

Présents:

Gustave Stoffel, président;

Paolo Prota Giurleo, administrateur-délégué.

Absent excusé:

Federico Franzina, administrateur.

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège
2. Signature d'un contrat de sous-location
3. Divers.

*Première résolution*

Le conseil décide de transférer le siège social, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2000, de son adresse actuelle au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Le conseil décide de signer un contrat de location avec la société UNION SERVICES, S.à r.l. et donne pouvoir à M. Staiti et/ou M. Stoffel de négocier et de signer cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'étant soulevé, la séance est levée à 13.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 81, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(43025/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**ANGLOINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 49.598.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> août 2000*

Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.  
Pour extrait conforme  
Pour le compte de ANGLOINVEST S.A.  
Signature  
Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43022/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**ANGLOTEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 17.673.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> août 2000*

Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.  
Pour extrait conforme  
Pour le compte de ANGLOTEL S.A.  
Signature  
Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43023/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**AUTOGRILL OVERSEAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 69.411.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 juin 2000 à 12.00 heures au siège social*

Présents:  
Carlo Santoiemma, président;  
Carmine Meoli, administrateur-délégué, représenté par M. Carlo Santoiemma  
Maryse Santini, administrateur.

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège
2. Signature d'un contrat de sous-location
3. Divers.

*Première résolution*

Le conseil décide de transférer le siège social, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2000, de son adresse actuelle au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Le conseil décide de signer un contrat de location avec la société UNION SERVICES, S.à r.l. et donne pouvoir à M. Staiti et/ou M. Stoffel de négocier et de signer cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'étant soulevé, la séance est levée à 12.30 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signature / Signature  
Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 81, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43026/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**BERNARD-JOSEPH, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 219-227, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 11.947.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2000.

BERNARD- JOSEPH S.A.

Signature

*Un administrateur*

(43032/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**BUER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 53.020.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 78, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2000.

*Pour HOOGEWERF & CIE.*

*Agent domiciliataire*

Signature

(43038/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**EGON FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 113, rue des Maraîchers.  
R. C. Luxembourg B 55.468.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 18 juillet 2000, du rapport et de la résolution du Conseil d'Administration de la société EGON FINANCE S.A., que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1998:

1) Décharge accordée aux Administrateurs A pour l'année 1998:

M. Jaap Everwijn

Mme Eliane Klimezyk

Mlle Catherine Koch

Décharge est accordée aux Administrateurs B pour l'année 1998:

M. Han Wezenberg

M. Dilip Jayantilal Thakkar

Décharge est accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 1998:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux Administrateurs A:

M. Jaap Everwijn

Mme Eliane Klimezyk

Mlle Catherine Koch

Election des nouveaux Administrateurs B:

M. Han Wezenberg

M. Dilip Jayantilal Thakkar

3) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Les mandats des administrateurs A, des administrateurs B et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1999.

5) La perte qui s'élève à USD 8.176 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EGON FINANCE S.A.*

*C. Koch / J. Everwijn*

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 72, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(43081/683/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**CAMUZZI FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R. C. Luxembourg B 70.347.

Acte constitutif publié à la page 31307 du Mémorial C n° 653 du 27 août 1999.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(43043/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

**CAVES DU PORTUGAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7620 Larochette, 16, rue de Mersch.

R. C. Luxembourg B 17.097.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 2 août 2000, vol. 266, fol. 29, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(43048/654/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

**CENTRAL SHOE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6101 Junglinster.

R. C. Luxembourg B 34.837.

L'an deux mille, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CENTRAL SHOE S.A., ayant son siège social à L-6101 Junglinster, Centre Commercial Langwies, R. C. Luxembourg section B, numéro 34.837, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 août 1990, publié au Mémorial C, numéro 79 du 20 février 1991.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), pour le porter de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF), par la création de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions anciennes.

2.- Renonciation totale des actionnaires actuels à leurs droits de souscription préférentiels.

3.- Souscription et libération des cinq mille (5.000) actions nouvelles par la société anonyme SHOE INVEST HOLDING S.A., avec son siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, par versement en espèces de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF).

4.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.»

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que l'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, avec les points portés à l'ordre du jour. Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le Conseil d'Administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), pour le porter de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF), par la création de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions anciennes.

*Souscription et libération*

Ensuite est intervenu Monsieur Paul Marx, préqualifié, agissant en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré, lequel pouvoir restera annexé aux présentes, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, pour être formalisé avec elles.

Lequel comparant, après avoir déclaré qu'il a parfaite connaissance des statuts de la société et de sa situation financière, a, de l'accord des actionnaires actuels et avec renonciation expresse de ceux-ci à leurs droits de souscription préférentiels, requis le notaire instrumentant de documenter qu'il souscrit les cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune pour le compte de la société anonyme SHOE INVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société CENTRAL SHOE S.A. ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital souscrit est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué à quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juillet 2000, vol. 511, fol. 5, case 7. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 août 2000.

J. Seckler.

(43049/231/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

**CENTRAL SHOE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6101 Junglinster.

R. C. Luxembourg B 34.837.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 août 2000.

J. Seckler.

(43050/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

**IL GELATO SOFIA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 133, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 74.482.

*Procès-verbal du Conseil d'Administration*

Les soussignés

a) Monsieur Michele Sofia, retraité, demeurant à I-95123 Catania (Italie), Via Cesare Vivante n° 69

b) Mademoiselle Nunzia Sofia, demeurant à I-95123 Catania (Italie), Via Cesare Vivante n° 69

c) et Monsieur Jean-François Colpo, commerçant, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, rue Joffre, Résidence Joffre Bâtiment 1

agissant en leur qualité d'administrateurs de la société anonyme IL GELATO SOFIA S.A. avec siège social à L-4011 Esch-sur-Alzette, 133, rue de l'Alzette, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 février 2000,

sont réunis en date de ce jour en Conseil d'Administration de la prédite société.

Les administrateurs ici présents nommés aux termes du prédit acte constitutif du 29 février 2000 ont décidé à l'unanimité des voix:

- que M. Jean-François Colpo est nommé administrateur-délégué à partir de ce jour,
- que la société est valablement engagée vis-à-vis de tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de Monsieur Colpo.

Esch-sur-Alzette, le 14 mars 2000.

M. Sofia / N. Sofia / J.-F. Colpo

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 août 2000, vol. 317, fol. 34, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(43126/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**CHASE CAPITAL HOLDINGS LIMITED, Société Anonyme.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 73.205.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société du 21 mars 2000 que:

- Robert C. Carroll, Anthony Horan et Rémy Meyers ont été nommés Secrétaires de la société.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société du 19 juin 2000 que:

- la résiliation de George-Marios Prantzios, en qualité de Secrétaire de la société, est acceptée;
- Elke Dosch est nommée Secrétaire de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 août 2000.

R. Theissen / T. Brooke

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 80, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43052/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**CHEETAH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 44.623.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> août 2000*

- Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

Pour le compte de CHEETAH INVESTMENTS S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43053/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**AUTOBUS STEPHANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9901 Troisvierges.

R. C. Diekirch B 787.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Clervaux, le 7 août 2000, vol. 208, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(92163/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 août 2000.

---

**AUTOBUS STEPHANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9901 Troisvierges.

R. C. Diekirch B 787.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Clervaux, le 7 août 2000, vol. 208, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(92164/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 août 2000.

---

**AUTOBUS STEPHANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9901 Troisvierges.  
R. C. Diekirch B 787.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Clervaux, le 7 août 2000, vol. 208, fol. 74, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(92165/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 août 2000.

**CHEMCORE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 57.934.

Suite à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 3 avril 2000, il résulte que:  
- Madame Noëlla Antoine, expert-comptable, résidant au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg a été nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur Emmanuel David;

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. a été nommée commissaire de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43054/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

**CHEMTECH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 39, rue Ermesinde.  
R. C. Luxembourg B 56.065.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 78, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(43055/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

**CHEVY REGAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 39.132.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 69, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2000.

Signature.

(43056/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

**MARK IV LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 67.918.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 30 mai 2000, du rapport et de la résolution des Gérants de la société MARK IV LUXEMBOURG, S.à r.l., que l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1999.

1) Décharge accordée aux Gérants pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

M. Kurt J. Johansson  
 M. Giuliano Zucco  
 M. Frederik L. Cook  
 M. J. John Byrne

2) Election des nouveaux Gérants:  
 MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

M. Kurt J. Johansson  
 M. Giuliano Zucco  
 M. Frederik L. Cook  
 M. J. John Byrne

3) Le mandat des gérants expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 28 février 2000.

4) Du profit qui s'élève à LUF 530.846.546, un montant de LUF 26.542.327 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MARK IV LUXEMBOURG, S.à r.l..*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Gérant*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 72, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(43175/683/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**ESSEVENTUNO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 53.658.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> août 2000*

- Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

*Pour extrait conforme*

*Pour le compte de ESSEVENTUNO S.A.*

*Signature*

*Agent domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(43088/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**CITICURRENCIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 23.113.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2000.

*Pour le compte de CITICURRENCIES S.A.*

CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A.

T. Leemans

*Funds Corporate Services Manager*

(43057/014/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**CITI FCP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 28.121.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2000.

*Pour le compte de CITI FCP S.A.*

CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A.

T. Leemans

*Funds Corporate Services Manager*

(43059/014/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**CITILANDMARK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 25.480.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2000.

*Pour le compte de CITILANDMARK S.A.*

CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A.

T. Leemans

*Funds Corporate Services Manager*

(43061/014/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**CITIMARKETS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 23.112.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2000.

*Pour le compte de CITIMARKETS S.A.*

CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A.

T. Leemans

*Funds Corporate Services Manager*

(43063/014/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**CITINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 24.480.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2000.

*Pour le compte de CITINVEST S.A.*

CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A.

T. Leemans

*Funds Corporate Services Manager*

(43065/014/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**CORIANDER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 19.888.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> août 2000*

Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

Pour le compte de *CORIANDER HOLDINGS S.A.*

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43075/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**HOMILUX, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 21.362.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 5 mai 1995*

L'Assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 6 janvier 1995 de M. Jacques Tordoor, demeurant à Steinfort, au poste d'Administrateur en remplacement de M. Maurice Hauptert démissionnaire, dont il terminera le mandat.

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortant; leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 71, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43123/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**COMMERCIAL RISK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 42.271.

Acte Constitutif publié aux pages 4880-4883 du Mémorial C, n° 102 du 5 mars 1993.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(43072/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**CORTEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.367.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2000, vol. 207, fol. 97, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(43076/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**LANDBRIDGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 42.838.

—  
*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 22 juin 1999 et du rapport du Conseil d'Administration de la société LANDBRIDGE S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1999.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1999:

M. Jaap Everwijn, Mlle Catherine Koch, Mme Eliane Klimezyk.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1999:

AUTONOME DE REVISION.

2) Election de M. Jaap Everwijn, Mlle Catherine Koch, Mme Eliane Klimezyk en tant qu'administrateurs.

3) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que commissaire aux comptes.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2000.

5) Du profit qui s'élève à EUR 64.656,- un montant de EUR 3.232,80 est affecté à la réserve légale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LANDBRIDGE S.A.

J. Everwijn  
*Administrateur*

C. Koch  
*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 72, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43150/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**EA ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 58.300.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2000.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean / P. Visconti

*Mandataire Commercial / Sous-Directeur*

(43080/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**EMERGING AMERICA FUND.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 58.301.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2000.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean / P. Visconti

*Mandataire Commercial / Sous-Directeur*

(43084/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**ENTERHOLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 34.976.

L'an deux mille, le quatre juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ENTERHOLD S.A., avec siège social à Strassen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 34.976, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 2 octobre 1990, publié au Mémorial C n° 97 du 2 mars 1991, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 juin 1999, publié au Mémorial C n° 708 du 23 septembre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Reuter, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant à Strassen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Eric Schaack, expert-comptable, demeurant à Bridel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Steines, chef comptable, demeurant à Sanem.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social à Luxembourg et modification afférente de la première phrase de l'alinéa 2 de l'article premier des statuts.

2) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour. Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Seule et unique résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Strassen à L-1114 Luxembourg, 3, rue Adames.

En conséquence, elle décide de modifier la première phrase de l'alinéa 2 de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. (alinéa 2 première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaires par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. Reuter, E. Schaack, M. Steines, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 125S, fol. 10, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2000.

J.-P. Hencks.

(43085/216/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**ENTERHOLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 34.976.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(43086/216/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**EUROPEAN STRATEGIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 36.068.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 84, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 août 2000.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean / P. Visconti

*Mandataire Commercial / Sous-Directeur*

(43092/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**BOREALIS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,**

**(anc. MURIEL S.A.H., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 50.453.

L'an deux mille, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MURIEL S.A.H., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, R. C. Luxembourg section B numéro 50.453, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 février 1995, publié au Mémorial C numéro 282 du 21 juin 1995, ayant un capital social de deux millions de francs (2.000.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frank Bauler, directeur, demeurant à Gilsdorf.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux re-

présentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. - Changement de la dénomination de la société en BOREALIS FINANCE HOLDING S.A.
2. - Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
3. - Transfert du siège de la société au 102, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
4. - Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en BOREALIS FINANCE HOLDING S.A. et en conséquence modifie l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de BOREALIS FINANCE HOLDING S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Max Galowich, Raymond Le Lourec et Armand Distave comme administrateurs de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

1. - Monsieur Frank Bauler, comptable, demeurant à Gilsdorf
2. - Monsieur Jos Wagner, comptable, demeurant à Ettelbruck;
3. - Monsieur Thomas Wikström, administrateur de sociétés, demeurant à Bridel.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2006.

*Cinquième résolution*

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Thomas Wikström, préqualifié, avec pouvoir de signature individuelle.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de LUX-AUDIT S.A. comme commissaire aux comptes de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société:

La société FIDUCIAIRE REGIONALE, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2006.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Bauler, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 août 2000, vol. 511, fol. 10, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 août 2000.

J. Seckler.

**BOREALIS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 50.453.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 août 2000.

J. Seckler.

(43186/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**FAVOLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 66.760.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 août 2000.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(43097/793/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**FINMARLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 35.341.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 69, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2000.

Signature.

(43100/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**FISEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 68.729.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(43101/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**INVESTA FOOD A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 44.489.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juillet 2000*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 9 août 2000.

*Pour la société*

Signature

(43140/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**FONGESCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 29.741.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 69, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2000.

Signature.

(43103/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**G.B.M. TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.806.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Clervaux, le 18 novembre 2000, vol. 207, fol. 84, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme.

(43108/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**PASIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 35.490.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 77, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2000.

Pour ordre

PASIE S.A.

Signature

(43197/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**PASIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 35.490.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 juillet 2000 que:

Suite à la démission de Messieurs Jean-Marie Theis et André Heusbourg de leurs fonctions d'administrateur, ont été nommés en remplacement:

- Monsieur Albert Schiltz, demeurant à L-5254 Sandweiler, 6, rue Batty Weber  
 - Monsieur Aniel Gallo, demeurant à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.  
 Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(43198/549/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**GEKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Clemency.

R. C. Luxembourg B 42.128.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 1999, vol. 315, fol. 10, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEKA, S.à r.l.

Signature

(43111/000/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**GERON S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 57.280.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2000.

*Pour la Société*

Signature

(43112/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**GRAND GARAGE DE LA PETRUSSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers.

R. C. Luxembourg B 12.727.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000, vol. 540, fol. 59, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2000.

G. Schmit.

(43115/000/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**HOPARLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 69.800.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 77, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2000.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(43124/794/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**ISRAEL 2000.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 47.222.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2000.

**BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG**

Société Anonyme

V. Jean / P. Visconti

*Mandataire Commerciale / Sous-Directeur*

(43141/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**IBERIAN ESTATE S.A., Société Anonyme.**

En date de ce jour, le siège de la société est dénoncé.

J. Delree

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 76, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(43125/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**IMELU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.377.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Clervaux, le 30 novembre 1999, vol. 207, fol. 84, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme.

(43127/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**INTERJAM COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 72.096.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2000*

L'Assemblée reconduit les mandats d'administrateur de Madame Joëlle Lietz et de Mademoiselle Gaby Goedert ainsi que celui du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, pour une même période.

Luxembourg, le 9 août 2000.

*Pour la société*

Signature

(43136/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**LUSITANIA RISK CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 59.064.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2000*

- Les démissions de Monsieur Arnaud Delattre, directeur de société, Paris, Monsieur Joël Vaturi, administrateur de sociétés, Monaco, et Monsieur Bernard Pichon, chef comptable, Paris, de leur mandat d'administrateur de la société sont acceptées.

- Monsieur Clément Vaturi, administrateur de sociétés, Paris, Monsieur Pierre Cobac, administrateur de sociétés, Paris, et SARESCO S.A., Paris (F), sont nommés en leur remplacement en tant qu'administrateurs. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2003.

- Monsieur Clément Vaturi est nommé en tant qu'administrateur-délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

Certifié sincère et conforme

Pour LUSITANIA RISK CAPITAL S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43163/696/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**ISRAEL 2000 MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 47.223.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2000.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean / P. Visconti

Mandataire Commerciale / Sous-Directeur

(43142/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**IVECO FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 20.503.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2000, les mandats des Administrateurs MM. Michel Lecomte, Président Administrateur-délégué, Franco Fenoglio et Luigi Matta ont été renouvelés pour une durée d'un an et ARTHUR ANDERSEN, Réviseurs d'entreprises, Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes pour une durée d'un an. Tous les mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2001.

Luxembourg, le 7 août 2000.

Pour IVECO FINANCE LUXEMBOURG S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 80, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43144/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**PGM & F S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 42.257.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 12 juillet 2000, du rapport et de la résolution du Conseil d'Administration de la société PGM & F S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1999.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1999:

M. Peter Willy Georges G. De Sutter

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1999:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs:

M. Peter Willy Georges G. De Sutter

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

3) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2000.

5) La perte qui s'élève à EUR 124.511 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PGM & F S.A.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateurs

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 72, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(43199/683/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**JESMOND BENELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 36.850.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> août 2000*

Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

*Pour le compte de JESMOND BENELUX S.A.*

Signature

*Agent domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(43145/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**KITCHENS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 40.357.

Conformément à l'Article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation et de management entre les sociétés:

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., R. C. Luxembourg B 15.302, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

et

KITCHENS (LUXEMBOURG) S.A., R. C. Luxembourg B 40.357, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

La convention de domiciliation et de management datée du 1<sup>er</sup> juillet 2000 a été conclue pour une durée indéterminée.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(43146/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**KOKUSAI CAPITAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 33.201.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2000, la décision des Administrateurs du 5 juin 2000 de coopter Monsieur Yu Takeda au Conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel Administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 7 août 2000.

*Pour KOKUSAI CAPITAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.*

*Société Anonyme*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

*Société Anonyme*

P. Frédéric / C. Day-Royemans

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 80, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(43147/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**LIBERTY CARE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 65.356.

Les bilans abrégés aux 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 78, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000, pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(43160/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**LAMESA B.V.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 50.179.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LAMESA B.V. tenue à Amsterdam en date du 15 avril 1998, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) Décharge accordée à l'administrateur MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et révocation de son mandat avec effet au 10 avril 1998.

2) Election du nouvel administrateur:

ABN AMRO SPECIAL CORPORATE SERVICES B.V., Amsterdam, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LAMESA B.V.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Administrateur*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 72, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(43149/683/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**LANDESBANK SAAR GIROZENTRALE NIEDERLASSUNG LUXEMBURG.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 52.915.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LANDESBANK SAAR GIROZENTRALE NIEDERLASSUNG LUXEMBURG

*Signature*

(43151/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**L.A. PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

Par la présente, Monsieur Paul Bressler démissionne de son poste de gérant de L.A. PRODUCTIONS S.A., avec effet immédiat.

P. Bressler

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(43152/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**LESTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 66.409.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2000.

*Pour la société*

*Signature*

(43158/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**LEUCHTUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 39.372.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> août 2000*

Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse, au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

Pour extrait conforme

Pour le compte de LEUCHTUR S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43159/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**LILLIWYTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 21.775.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> août 2000*

Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse, au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

Pour extrait conforme

Pour le compte de LILLIWYTE S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43161/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**LUXCO INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 60.981.

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 31 mars 2000 entre la société anonyme LUXCO INVESTMENT HOLDINGS S.A., avec siège social à L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, et la société PricewaterhouseCoopers Experts Comptables et Fiscaux, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 4 août 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43164/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**LUXROSA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 17.199.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> août 2000*

Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse, au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

Pour extrait conforme

Pour le compte de LUXROSA S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43166/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**LUXLOGEMENT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 7, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 40.313.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 540, fol. 84, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(43165/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**LUX TRESOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4795 Linger, 52, rue du Bois.

R. C. Luxembourg B 68.161.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 2 août 2000, vol. 266, fol. 29, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(43167/654/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**M-CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 42.003.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 84, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2000.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean / P. Visconti

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

(43168/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**M-FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 42.004.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 84, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2000.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean / P. Visconti

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

(43169/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**MADRID PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 47.311.

En date de ce jour, le siège de la Société est dénoncé.

Junglinster, le 5 juillet 2000.

J. Delree

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 76, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43170/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**M.M.I. SERVICES S.A. (LUXEMBOURG), MAN MACHINE INTERFACE SERVICES S.A. (LUXEMBOURG), Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 56.222.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 27 juillet 2000*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 juillet 2000*

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Michel Huyghe administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Ils décident de renommer Monsieur Baudouin Valentin président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 9 août 2000.

*Pour la société*

Signature

(43172/506/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**MASHTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 66.412.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2000.

*Pour la société*

Signature

(43176/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**MAUROJIA, G.M.B.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Siège social: L-9164 Bourscheid-Plage.  
R. C. Diekirch B 2.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Diekirch, le 11 août 2000, vol. 266, fol. 35, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 août 2000.

Signature.

(92151/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 août 2000.

---

**ODARTECH, OMNIUM DES ARTS ET TECHNIQUES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 23.512.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2000*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 juin 2000*

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Michel Lefèbvre administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 9 août 2000.

*Pour la société*

Signature

(43194/506/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**OIL OBJECT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 59.317.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 540, fol. 77, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2000.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(43193/794/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**ORGAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 57.960.

Suite à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 25 février 2000, il résulte que PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a été nommée commissaire de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(43195/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

---

**MINT CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Weiswampach.  
R. C. Diekirch B 2.396.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Clervaux, le 10 août 2000, vol. 308, fol. 75, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(92159/703/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 août 2000.

---

**OPTI-VUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 62-64, Grand-rue.  
R. C. Diekirch B 1.325.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 540, fol. 74, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 août 2000.

(92156/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 août 2000.

---

**THEWIX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers.  
R. C. Diekirch B 4.039.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 11 août 2000, vol. 171, fol. 54, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 août 2000.

*Pour la société*

THEWIX S.A.

Signature

(92160/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 août 2000.

---

**TBW EXPRESS LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.  
R. C. Diekirch B 5.431.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 90, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(92167/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 août 2000.

**HOFILUX S.A.H., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 63.588.

Les administrateurs de la société citée ci-dessus, à savoir, Monsieur Max Galowich et Monsieur Jean-Paul Frank ont remis leur démission avec effet immédiat.

Simultanément, la FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG, 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, en les bureaux de laquelle la société HOFILUX S.A.H. avait fait élection de son siège social, dénonce, avec effet immédiat le siège de ladite société, de sorte que cette dernière se trouve jusqu'à nouvel avis, sans siège connu à Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2000.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72491/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

**REVO Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue.

L'an deux mille, le vingt juillet, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme REVO Soparfi S.A., avec siège social à L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue, constituée suivant acte par-devant le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 29 mars 2000, publié au Mémorial. La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sep Sebastianus, demeurant à NL-4931 HB Geertruidenberg, Karel de Vijfdelan 79. Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Van Tichelen Armand, demeurant à B-3540 Herk-de-Stad, 19 St Jorisslaan.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vriends Ludovicus, demeurant à L-9706 Clervaux, 2B, route d'Eselsborn.

*Composition de l'assemblée*

Les actionnaires présents à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert des actions.

II. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de transférer les actions aux sociétés comme suit:

1. La société DARIX CORPORATION INC, siège social à 12260 Willow Grove Road-Bldg 2, Camden, DE 19934, County of Kent . . . . .	17 actions
2. La société LIDOS USA CORPORATION INC, siège social à 12260 Willow Grove Road-Bldg 2, Camden, DE 19934, County of Kent. . . . .	17 actions
3. La société SOPAR CORPORATION INC, siège social à 12260 Willow Grove Road-Bldg 2, Camden, DE 19934, County of Kent . . . . .	17 actions

Au total 51 actions de la société REVO Soparfi S.A., siège social à L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

*Liste de présence des actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2000*

Actionnaires	Actions	Signatures
DARIX CORPORATION INC .....	17	Signature
LIDOS USA CORPORATION INC.....	17	Signature
SOPAR CORPORATION INC .....	17	Signature
Total .....	51	

*Le bureau*

S. Sep / A. Van Tichelen / L. Vriens

*Le président / Le secrétaire / Le scrutateur*Enregistré à Clervaux, le 1<sup>er</sup> août 2000, vol. 208, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.*Le Receveur (signé): R. Schmit.*

(92145/000/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 août 2000.

**STRADIL A.G., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 52.289.

Le siège social sis à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 août 2000.

*Le domiciliataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(72703/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

**STRADIL A.G., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 52.289.

*Démission du conseil d'administration*

Par la présente, l'ensemble des membres du conseil d'administration démissionne, avec effet immédiat, de leurs mandats d'administrateurs de la société STRADIL S.A.

Luxembourg, le 7 août 2000.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(72704/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

**MONTBRETIA S.A., Société Anonyme en liquidation.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 39.723.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2000.

*Pour la société*

Signature

(43183/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2000.